

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune d'Aunay-sous-Auneau**SÉANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12	13

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt novembre à 18h31, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

Date de la convocation

15/11/2024

Date d'affichage

15/11/2024

Présidence :

M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

Secrétaire de séance :

Mme Frédérique SEVESTRE

Participants :

M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Julien PICHOT, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE, M. Patrick RIVARD, Mme Jasmonde MARTIN et M. Jean-André CAHUZAC.

Absents excusés :Mme Evelyne GENECHUE,
M. Vincent ZOUZOUKOWSKY (pouvoir à Robert DARIEN)**Absente :**

Mme Julie DE FRANQUEVILLE

Objet de la Délibération :**PROPOSITION D'ACHAT DE LA PARCELLE AB40 AU LIEUDIT LES PRÈS DE LA BOISSIÈRE**

Délibération n° 2024_042

Monsieur le Maire fait part d'une proposition d'acquisition de la parcelle AB n°40 d'une superficie de 497 m², située au lieudit Les Prés de la Boissière, où se trouvent les infrastructures de téléphonie mobile de l'opérateur FREE. La demande formulée par la société ONTOWER France SAS concerne l'intégralité de cette parcelle, bien que seule une emprise de 59 m² soit exploitée, pour un montant total s'élevant à 34 350 €.

L'intérêt pour la commune réside dans la possibilité d'optimiser ce revenu locatif en le convertissant en un actif tangible et sécurisé, ce qui permettra la réalisation de certains travaux restés en attente pour des raisons budgétaires, notamment ceux relatifs à la voirie.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés par 10 voix pour, 1 abstention (M. Patrick RIVARD) et 2 contre (M. Daniel MOREAU et Mme Gwenaël BEYE) :

- La vente du terrain communal cadastré section AB n°40 du domaine privé communal dans le cadre d'une vente de gré à l'entreprise ONTOWER France SAS, étant précisé que l'ensemble des frais d'actes et les frais annexes seront à la charge des acquéreurs.
- D'intégrer dans l'actif de la commune le terrain cadastré section AB n°40 pour 497 m², n° d'inventaire 2111/2024/001 pour un montant de 34 350 €, en vue de sa cession qui sera actée par acte notarié. L'intégration de ce bien dans l'actif de la commune sera réalisée par le SGC Chartres, comptable public de la collectivité, par une opération d'ordre non budgétaire en prenant en considération la présente délibération et ce conformément aux règles de la comptabilité publique.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr
- Rubrique : La commune / Vie municipale le : 27/11/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de justice administrative

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Robert DARIEN

